



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

Numéro du produit BLE542

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Star Brands Limited
1175 Thorpe Park,
Century Way,
Leeds,
LS15 8ZB
England
UK
+44 (0) 113 2666 300
+44 (0) 113 2666 690
sds@starbrandsltd.co.uk

Personne à contacter sds@starbrandsltd.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 113 2666 300 (09.00-17.00 Mon-Fri)

Numéro d'appel d'urgence national UK: 0844 892 0111 (healthcare professionals only, 24/7)/ NHS 111 (public, 24/7)

Dublin: +353 1 8092566 (public, 8am - 10pm, 7/7) +353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)

EU: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Quartz (SiO₂)		30-60%
Numéro CAS: 14808-60-7	Numéro CE: 238-878-4	
Classification	STOT RE 2 - H373	
Sodium Palmate		1-5%
Numéro CAS: 61790-79-2	Numéro CE: 263-162-3	
Classification	Non Classé	
Sodium Cocoate		1-5%
Numéro CAS: 61789-31-9	Numéro CE: 263-050-4	
Classification	Non Classé	
Glycerine		<1%
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	
Classification	Non Classé	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Garder la personne touchée au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
Contact cutané	Enlever toute contamination avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant pour la peau reconnu. Consulter un médecin si une gêne persiste. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.
Inhalation	Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire. Pas d'irritation cutanée utilisée comme recommandé.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
Traitements particuliers	Aucune recommandation donnée, mais les premiers soins peuvent toujours être nécessaires en cas d'exposition accidentelle, d'inhalation ou d'ingestion de ce produit chimique. En cas de doute, OBTENIR UNE ATTENTION MEDICALE RAPIDE!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas inflammable.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Utiliser un vêtement de protection particulier.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Porter des gants et des vêtements de protection.
Pour les non-secouristes	Enlever des personnes pour des raisons de sécurité
Pour les secouristes	Porter un appareil respiratoire si exposé aux vapeurs / aérosols / gaz

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
--------------------------------------	---

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans un endroit frais.

Classe de stockage Stockage non spécifique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Quartz (SiO₂)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,1 mg/m³ fraction alvéolaire

Glycerine

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ aérosols

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains Porter des gants de protection. Il devrait avoir une épaisseur minimale de 0,55 mm

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas fumer dans la zone de travail.

Protection respiratoire Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement S'assurer que toutes les mesures d'ingénierie mentionnées à la section 7 de cette FDS sont en place

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte.

Couleur Rose.

Odeur Fragrance.

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

Seuil olfactif	Pas de données de test particulières disponibles.
pH	pH (solution diluée): 9.5 - 11.0 10%
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Ce produit n'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Autre inflammabilité	Non applicable.
Pression de vapeur	Inconnu.
Densité de vapeur	Inconnu.
Densité relative	1.45 - 1.6 g/ml @ 20°C
Densité apparente	Indéterminé.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Inconnu.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non applicable.
Explosif sous l'influence d'une flamme	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Aucune information requise.
Taille de particules	Pas de données de test particulières disponibles.
Poids moléculaire	Aucune information requise.
Volatilité	Non disponible.
Concentration de saturation	Non applicable.
Température critique	Non applicable.
Composé organique volatile	Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Nous n'avons effectué aucun test sur les animaux pour ce produit. Les chiffres ATE cités ci-dessous proviennent de classifications de toxicité qui ont été effectuées à l'aide de la méthode de calcul ATE (estimation de la toxicité aiguë) à l'aide des valeurs de DL50 ou ATE fournies par le logiciel Raw Fabricant de matériel.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.
Éviter la pénétration du sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

Indications de transport routier Non Réglementé.

Indications de transport ferroviaire Non Réglementé.

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non Réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales EH40/2005 Workplace exposure limits.

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Stardrops The Pink Stuff The Miracle Cleaning Paste

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>GHS: Système général harmonisé.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.</p> <p>DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p>
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Asp. Tox. = Danger par aspiration</p> <p>Carc. = Cancérogénicité</p> <p>STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p>
Date de révision	21/05/2021
Révision	22
Remplace la date	21/05/2021
Numéro de FDS	5402
Mentions de danger dans leur intégralité	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.